L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 2 MARS.

FEUILLETON.

LA GUEULE D'ENFER.

PAR MME LÉONTINE ROUSSEAU.

IX.

—Ne prenez point souci de l'indignation que Julien a manifestée contre moi; je saurai, je l'espère, rentrer en grâce auprès de lui. Allez faire une promenade à cheval, comme vous en aviez l'intention ce matin, et laissez-moi seul pour causer avec ce don Juan repentant. A votre retour, vous le trouverez calmé et vous agirez comme s'il ne s'était rien passé entre vous. Dans tous les cas, gardez-vous bien de chercher à approfondir cette affaire, et surtout de lui donner du retentissement, car un scandale ternirait la réputation de Julien et nous causerait à tous de graves ennuis. N'est-ce point votre avis?

Irène pouvait-elle jamais s'adresser en vain à son mari? N'avait-elle pas toujours raison? Il s'empressa de promettre de ne plus s'occuper de ce pénible incident, scella sa promesse par un baiser et oublia bientôt la contrariété qu'il avait éprouvée du désappointement d'Andrée, et jusqu'à la cause même de ce désappointement, en plongeant son regard dans les yeux gris de cette enchanteresse qui semblaient l'inspirer.

—Allons, puisque vous ne voulez pas que je porte moi-même à Julien la branche d'olivier et que vous avez résolu d'être médiatrice entre nous, que vos désirs s'accomplissent. Je vais prendre le seul parti qui me reste, c'est d'aller galoper pendant une heure ou deux avec Eram et ce sera autant de fait pour dompter ce noble animal.

Et Robert de Mardor prit les deux petites mains de sa femme dans les siennes, les pressa avec amour et sortit.

—De la patience, lui dit-elle en l'encourageant sur le perron du vieux castel, de la patience, c'est la seule chose qu'il faille employer. Ne hâtez pas l'instant du mariage. Conseillez à Julien d'acheter de nouvelles toilettes à Paris; il doit se soumettre à votre volonté, et laissons faire le temps qui est la providence des pauvres mortels; pour ma part, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour différer cette union.

Et après avoir donné à son mari une si aimable affirmation, Irène le regarda monter Eram; puis elle se retira dans l'antique bibliothèque, où, comme elle l'avait pensé, elle trouva Julien.

Dieu me garde de raconter ici ce qui se passa dans cette entrevue; les dernières paroles de Julien à Irène lorsque celle-ci le quitta suffiront pour le faire comprendre:

—Les vieilles légendes dans lesquelles il est dit qu'on vend son âme semblent vérifiées dans notre situation; pour l'amour de nous tous, pour vous-même, pour un malheureux qui voit la profondeur de l'abîme où vous le conduisez, arrêtez-vous!

—Sur la route que je prends? demanda-t-elle avec un sourire; jamais, car vous m'aimez, Julien!

Si l'événement insignifiant de la disparition de sa robe de mariée se fût produit quelques semaines auparavant, Andrée n'eût sans doute fait qu'en rire. Il y avait en effet un certain côté comique dans un fait de cette nature, et qui ne pouvait occasionner qu'une contrariété passagère. Il est toujours désagréable pour une jeune femme qui a mis tous ses soins à choisir les bijoux et la toilette destinée à rehausser sa beauté au jour le plus émouvant et le plus grave de sa vie, de voir ses projets modifiés par une circonstance, si légère qu'elle soit. La superstition aidant, il peut se faire qu'un nuage s'élève dans son esprit; cependant, son cœur n'en est point souffert et sa mauvaise humeur bien naturelle, une fois passée, elle eût été la première à calmer l'impatience de Julien et à se ranger de l'avis de Robert.

Mais aujourd'hui la situation était bien différente; on sentait vainement planer autour de soi quelque chose de sinistre; un malheur inconnu, inévitable, semblait prêt à tomber sur cette famille dont l'existence avait été si profondément changée par la venue d'Irène. Aussi la douce Andrée s'était-elle sentie frappée au cœur d'un coup dont elle ne put se rendre compte, lorsqu'elle avait saisi au passage le regard interrogateur que son frère lança à sa femme, et lut la réponse dans les yeux trop éloquents de cette dernière. Toute une destinée de malheurs lui apparut en ce moment.

Elle aurait voulu n'éprouver que de la colère, elle en eût été moins malheureuse; mais elle était envahie comme par une subite angoisse et une crainte douloureuse que ce retard ne vînt rompre à jamais le lien qui l'unissait à celui qu'elle aimait. Le rêve d'une sourde inquiétude, elle regarda son frère et vit qu'il attendait la réponse de sa femme, puis ses yeux se portèrent sur son fiancé, elle lut sur son visage altéré une expression indéfinissable de contrainte et de gêne. Puis elle pensa que sans ce misérable incident, dont les convenances sociales faisaient un événement important, elle serait unie dans une semaine au plus à l'homme de son choix, jusqu'à ce que la mort vînt les séparer; elle se dit que c'était à lui de parler, à elle de rester silencieuse; elle se dit encore qu'on pouvait dissiper ses doutes, tout conduire à bonne fin, et tant que ces pensées affluaient à son cerveau son amour et son orgueil se livraient un combat terrible, et elle éprouvait malgré elle un sentiment de méfiance qu'elle ne pouvait s'expliquer.

Sous le coup de toutes ces impressions, Andrée, nous l'avons dit, quitta la chambre en proie à une sombre colère.

Lorsque sous l'influence d'un grand chagrin, vous vous êtes enfermé dans la tour [illegible] pour vous nourrir, pour ainsi dire, de votre propre douleur, vous arrivez bientôt à un tel désespoir, qu'il semble que la coupe est épuisée et qu'aucun malheur ne peut plus vous surprendre ni augmenter l'intensité de vos souffrances.

Rentrée dans son appartement pendant une heure, Andrée resta près du feu à creuser ses pensées; elle se répéta qu'elle était sous une fatale influence, qu'un destin inexorable l'entraînait dans un abîme, et qu'aucun événement, si cruel qu'il fût, ne pouvait rien ajouter à ses angoisses.

Elle se remit enfin, et il lui fallut songer à sa toilette pour reparaître au salon. Tout en s'occupant de ce soin, elle se disait intérieurement qu'elle redoutait presque de revoir Julien dans l'état d'agitation où elle était. Cependant, quand elle se retrouva auprès de son frère et de sa belle-sœur, et quand celle-ci lui dit d'un ton de douce sympathie que Julien se sentait fatigué, souffrant, était parti, laissant à son adresse un mot d'adieu, elle éprouva une violente secousse et comprit mieux encore que les chagrins s'accumulaient et qu'elle était à jamais perdue.

Il était impossible à Julien de supporter l'idée de se trouver pendant toute une soirée en présence d'Andrée, dont la noble et pure sérénité serait pour lui un reproche; la loyauté de la jeune fille le ramenait à son indignité, et il avait honte de son hypocrisie. Il maudit la sirène vers laquelle l'entraînait fatalement l'irrésistible penchant de son cœur. Ce fut dans cet état d'esprit qu'il écrivit à Andrée le billet suivant:

" Chère Andrée,

"Pourquoi êtes-vous restée loin de moi toute l'après-midi, me laissant combattre seul ma vieille ennemie, la névralgie. Ce mal cruel va parfois jusqu'à la folie. Je ne suis plus capable de rien lorsque ces horribles accès s'emparent de moi; aussi je pars pour Béroue, espérant qu'une promenade à cheval me fera quelque bien. Je vous verrai sans doute dans un jour ou deux.

" A vous pour toujours,

"JULIEN."

Sa main ne trembla pas en écrivant ces dernières lignes!

La vie domestique offre de grands charmes à ceux qui savent en comprendre les douceurs; elle est l'image de la véritable félicité sur la terre. Nul n'éprouva mieux cette impression que Mme de Mardor, tant que dura la soirée qui mit fin à cette triste journée. Robert lui-même, bien qu'en présence de la femme qu'il ne cessait d'admirer—et c'était là son plus grand bonheur—ne se sentait pas parfaitement heureux. Il gardait pour lui ces pensées, mais Andrée le connaissait trop bien pour se méprendre une minute sur la nature des sentiments qui l'agitaient, et l'idée que ce frère si tendrement aimé restait indifférent à ses souffrances, lui en voulait de ne pas prendre part à celles d'autrui, ajoutait encore à sa peine extrême.

Irène, tourmentée, impatiente, émue, méditait des projets insensés; son cœur était rempli de passions sauvages, et maintenant que les lois humaines la liaient à Robert, tandis que l'honneur enchaînait Julien à Andrée, elle sentait son âme embrasée d'un immense amour pour cet homme qui allait bientôt épouser la sœur de son mari. Quoi d'étonnant si son teint était animé, ses yeux brillants d'un éclat extraordinaire, et si plus que dans tout autre moment elle offrait quelque ressemblance d'aspect avec une panthère.

La soirée se traîna péniblement jusqu'à la fin dans le salon de Mardor. Sans doute, le crochet, la tapisserie sont de délicieuses inventions pour passer le temps; mais, si l'on ne veut pas que l'ennui s'empare invinciblement de tous, il faut, dans une réunion, quelques jeunes gens aimables qui soutiennent la conversation et attirent l'attention de chacun par le charme d'une causerie spirituelle ou de récits intéressants.

Tout en travaillant à un ouvrage entrepris quelques jours auparavant par le conseil de Julien, Andrée sentit que le crochet n'apportait qu'un faible soulagement à son cœur affligé. Irène semblait l'envisager avec pitié, et Robert avec une sorte de colère. Cette attitude ne pouvait convenir à la fierté de la jeune fille.

—C'est la dernière soirée que je passe ainsi, pensait-elle. De jour en jour, Robert semble plus disposé à humilier non seulement sa dignité, mais encore la mienne, aux pieds de la femme qui le tient enchaîné sous l'influence d'un charme qui n'est pas celui de l'amour!

—Robert, dit-elle à haute voix, Noël et le premier de l'an approchent; cette époque ramène toujours avec elle certains plaisirs; ne pourriez-vous, avec l'agrément de Mme de Mardor, organiser quelque fête pour rompre la monotonie de notre existence!

Robert était bon, sensible, bien élevé, plein de noblesse de cœur; mais avec toutes ces qualités, il était du nombre de ceux qui conservent une mauvaise disposition d'esprit après s'être mis en colère. Rien de plus disgracieux que ces caractères; on pardonne facilement aux gens qui s'emportent violemment sans qu'on leur ait donné aucun motif pour cela, mais il est très difficile d'être indulgent pour ceux qui gardent de l'aigreur envers les personnes qui, à tort ou à raison, les ont fait mettre hors d'eux-mêmes. Il trouva sa sœur déraisonnable, bien qu'il fût difficile de dire ce qu'elle avait fait pour s'attirer un tel reproche. Il jugea donc à propos de faire connaître sa pensée, et il le fit d'une façon aussi désagréable, aussi maladroite qu'un homme et un frère peuvent le faire.

Il lui dit d'un ton raide qu'il regrettait de la voir triste et malheureuse, de se trouver si seule auprès d'eux; bientôt, sans doute, elle serait dans une position qui leur permettrait tous les genres de distraction qu'il lui plairait de se donner, —les yeux d'Irène brillèrent; ses lèvres se contractèrent dans un sourire plein d'amertume et d'insolence,—et le dégoût qu'elle manifestait pour leurs tranquilles plaisirs serait justifié par la grandeur de sa vie nouvelle, ajoutant qu'elle eût fait preuve de bonne éducation en dissimulant l'ennui qu'elle éprouvait sous le toit qui, durant tant d'années, avait été le sien et qu'après tout, il eût été plus digne d'accepter patiemment le retard apporté à son mariage.

—Ce n'est pas votre cœur, Robert, qui vous inspire ces paroles, s'écria Andrée d'un air dédaigneux et fier en repoussant son ouvrage; ce que vous dites est méchant; de plus, c'est faux.

(A continuer.)

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. ROYER, Moreauville, (Avoyelles)
R. RIOULFI, Houma (Terrebonne)
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à Johnville (Texas).
WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.
EDGARD DELERY, Baie St-Louis, (Miss)

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, on donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,324 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1876; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes ver[illegible]

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE,)
Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.
Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de £5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co,
No 3½ de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se ralliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 36 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TENSAS,
remplaçant le Trenton,
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et bayou des Glaizes.
JAMES M. DOWLING,
23sept— No 23 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h. P.M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 168 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 sept—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les JEUDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur
ST-MARY,
D'un faible tirant d'eau,
Capitaine F. Frank, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
12 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 35 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 168 rue Commune,
ADAMS & WORK, 8 Commercial Place.
3 déc.—

Attakapas et Atchafalaya.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur
GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira SAMEDI, 4 mars, à 5 P.M.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
2mars No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES midi.
Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
W. Greathouse Jr, commis.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
3juil—1m No 20 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. O. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
2oct— No 20 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
16juillet—1an 9 rue Conti.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:
De Brême. de la Nlle-Orls.
Hannover...2 fév. environ 8 mars
Frankfurt...15 mars " 19 avril
Hannover...12 avril " 17 mai.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres....$150 en or.
Entrepont....36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres....$150 en or.
Entrepont....45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$25 en or.
Entrepont....15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 9 mars à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent. [illegible]
Passage....$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.
A dater du 7 DÉCEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira,
du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 5 heures du matin et sera de retour le même jour à 6 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.
Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:
Départ. Arrivée.
Exprès....7:0 A. M. | Malle....10:00 A. M.
Malle....5:00 P. M. | Exprès....9:30 P. M.
Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:
Depart. Arrive.
Express....7:30 A. M. | Mail....10:00 A. M.
Mail....5:00 P. M. | Express....9:30 P. M.
Pullman Palace Car daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.
Départs de la ville. Départs du Lac.
6 heures A. M. 7 heures A. M.
8 " 9 "
10 " 11 "
Midi 1 P. M.
2 P. M. 3 "
4 " 5 "
6 " [illegible]
Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 21 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. ARRIVEES.
Express....7:20 A. M. | Express....12 30 A. M.
Malle....5:30 P. M. | Malle....10 01A. M.
Le train d'agrément part le SAMEDI à 3 40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St-Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. ARRIVE.
Express....7:20A. M. | Express....12.30 P. M.
Mail....5:30P. M. | Mail....10 01A. M.
The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities!
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. 14 jv 75

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation", seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
JNO. PANDELY,
Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de fret [illegible] 3 heures.
[illegible] CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms.
Passports procured from Washington.
Residence No. 183 Esplanade street.
[illegible]

AUX MAITRES DE POSTE.
Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

RAPOPRT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRETAIRE.
Etat de la Société le 11 janvier 1876.
Membres actifs....184
" honoraires....10
Admissions, membres actifs....37
Expulsions, " 28
Décès, " 1

Etat actuel de la Société.
Membres actifs....142
" honoraires....10

Rapport du Comité de Secours.
Visites et secours à 40 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels....$330 00
Honneurs funèbres et dépenses....135 00
Total....$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.
Du par des membres....$143 00

Rapport condensé du Trésorier.
En caisse le 10 janvier 1875....$2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessments et amendes....1,933 25
Reçu d'autres sources....132 16
Total....$4,141 24
Dépensés par comité de secours....$465 00
Dépenses pour divers....804 94—1,269 94
En caisse ce jour....$2,871 30

Actif de la Société.
En caisse....$2,871 30
Effets à recevoir....889 93
Propriété foncière....710 00
Meubles et autres effets mobiliers....1,024 75
Total....$5,015 98

Pas[illegible] Aucun.
Election pour l'année 1876.
Président, Hon. J. A. L. TISSOT.
Vice-Président, [illegible] DOUMEING.
Secrétaire, [illegible]
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. [illegible]STALL.
Grand Marshal, [illegible] HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens, [illegible] VIGNAUD.
[illegible] GOHREN.
[illegible]ERET.
15janv—1l

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie....$455,328 93
Primes de mer....62,839 56
Primes de rivières....75,231 32 — $593,399 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875....137,568 14
Primes remboursées....34,972 22 — $172,540 36
Montant net des primes....$420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc....30,631 13
$451,490 58
A déduire—
Réassurances....$26,345 83
Pertes par les incendies....$110,972 73
Pertes sur mer....16,842 69
Pertes sur les rivières....30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate)....42,483 47
Commissions aux agents....27,148 59
Dépenses générales des agences....$7,739 12
Dépenses générales du bureau local....27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc....12,077 24—47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville....29,294 — 331,177 80
Profits nets....$120,312 78
A déduire:—
Dividende payé en août....$25,000
Dividende déclaré....25,000—$50,000
Réservés pour réclamations non réglées....15,000—65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:
Propriétés foncières....$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires....238,501 91
Actions et bons....93,574 50
Effets à recevoir....22,387 68
Primes en voie de recouvrement....73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission....10,218 45
Dû par des compagnies d'assurances....4,137 61
Comptes en suspens....3,214 22
Divers débiteurs....7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20....58,822 81
En caisse....36,250 24
$652,827 86

PASSIF.
Réservées pour risques non expirés....$137,568 14
Dividende déclaré....25,000 00
Dividende non collecté....10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées....15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyès,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Pontz, D. D. Rogers.
19jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu....$320,836 87
Primes sur les risques de mer....65,789 62
Primes sur les risques de rivières....31,724 51
Total....$450,7[illegible]
En moins
Primes sur risques non expirés....$120,661 47
Primes remboursées....1,951 60 $122,6[illegible] 07
Primes nettes acquises....$328,137 73
A ajouter:
Intérêts....$9,365 25
Profits et pertes....5,360 40
Primes sur l'or....254 92 14,800 67
$342,9[illegible] 40
Pertes payées
Sur les risques de feu....$90,742 53
Sur les risques de mer....15,954 27
Sur les risques de rivière....8,802 83
Pertes en litige....5,812 00
Pertes non ajustées et non échues....21,481 46 142,792 11
Réassurances....16,310 42
Réfaction (rebate)....21,818 98
Commissions d'agences....27,239 65
Dépenses d'agences....7,780 84
Taxes et Licences....19,568 50
Dépenses de bureau....27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc....6,547 16
Frais de Cours et d'avocats....47 52 270,267 84
Bénéfice net....72 67 7

ACTIF.
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk....$51,890 87
" Louisiana Natl. Bk....20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank....6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe....19,083
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à....27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à....48,333 78
Effets à recevoir pour primes....7,580 93
Prêts sur hypothèque....140,678 22
Prêts sur nantissements....24,524 94
Effets à recevoir....13,931 80
Bons....32,413 88
Actions....23,556 78
Primes en voie de recouvrement....41,638 42
Propriétés foncières....74,174 77
Dû par divers....11,814 99
Bons des Etats-Unis....11,580 75 $555,524

PASSIF,
Capital payé en plein, (actions de $30)....$295,650 00
Effets à payer....666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés....544 50
Primes sur risques non terminés....120,661 47
Pertes non réglées....29,283 46
Dû à divers....7,008 84
Fonds de réserve....11,029 07 462,954 01
Surplus....$72,570 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire.
MEL. MUSSON, Président.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.
G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 010) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis; conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, IS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON.
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875....$177,707 87
Sur les risques d'incendie....$127,542 50
Sur les risques maritimes....17,746 78
Sur les risques de rivière....32,418 09 — 177,707 87
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie....23,972 48
Sur les risques maritimes....4,625 61
Sur les risques de rivière....17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate)....20,976 06
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875....15,315 50
Réassurances....16,674 22
Primes remboursées....1,056 91
Loyer....3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins....13,008 85 71,439 15 117,677 27
Profits....$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875....$25,969 40
Réserve pour pertes en suspens....1,351 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour....20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie....12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville....$49,323 77
Prêts sur nantissement....28,337 18
Effets pour primes à courte échéance....7,205 31
Actions de banque et autres actions....21,840 25
Biens fonciers....24,224 37
Prime en voie de perception....23,603 90
En banque....$81,738 88
Balance dans la banque d'Amérique....542 96—85,280 84
Total de l'actif....$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.
M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104....rue du Canal....104.

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu....$380,671
Sur risques de mer....62,554 10
Sur risques de rivières....65,963 06
Total des primes....$478,190 22
En moins, primes non expirées....131,468 09
Profit net sur les primes le 31 mai 1875....$356,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie....$257,344 41
Sur risques de mer....47,272 44
Sur risques de rivières....22,244 65
$327,476 90
Taxes....25,608 96
Réassurances et primes remboursées....26,549 71
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt....54,520 07
$434,280 67
Profit....$122,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières....$262,814 47
Bons de la ville....216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres....73,611 85
Billets garantis par hypothèque et gages....227,279
Effets à recevoir....88,917
Primes en voie de recouvrement....94,404
Bons de l'Etat....850
Actions d'assurance....19,124
Actions du Variety Dry Dock Company....30,400 00
Bons hypothécaires du [illegible] Association....00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall....5000 00
En caisse....108,587 29
$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie....$201,808 60
Primes de mer....42,344 53
Primes des rivières....112,114 22—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées....276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie....$69,247 66
Sur risques de mer $15,447 82
Sur risques de rivières....55,553 91 $140,248 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c....73,705 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)....$62,133 13
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir....$43,874 01
Prêts sur bons et hypothèques....55,943 32—$99,817
Prêts sur actions, sur demande....37,439 56
Argent en banque....62,089 96—200,529 54
Propriétés foncières....118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres....153,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c....37,814 1
Total de l'actif....$510,301 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 27 mai 1875.
WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
26mai—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE....$500,000.

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt....$334,575
Pertes, dépenses, taxes....$196,888 78
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent....59,626 54 — 255,515 32
Bénéfice net....$78,551 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir....$409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement....129,776 71
$539,646 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
B. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. K. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY.
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 20 avril 1875.
Primes d'incendie....$90,384 55
Primes sur les rivières....12,085 56
Primes maritimes....9,042 32
112,422 25
Moins, primes remboursées....2,425 69
$110,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie....$22,189 68
Pertes sur les rivières....16,422 12
Pertes sur mer....816 17
$39,427 94
Réassurances....4,669 81
Loyer....2,500 00
Taxes....3,350 25
Réfaction (rebate)....10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt....6,487 39
Réservé pour risques non terminés....27,171 00 93,904 25
16,263 28
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement....5,739 67
Prêts garantis par hypothèque....$21,006 12
Effets à recevoir pour primes....12,460 98
Actions, bons et autres obligations....142,596 33
Propriété foncière....5,447 24
Primes en voie de recouvrement....19,100 00
En caisse....27,062 54
$242,424 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
2 mai—1an

Mechanics' and Traders
INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 21 août 1875:
Primes sur l'incendie....$129,031 48
Primes de mer....24,210 02
Primes de rivières....5,867 57
Primes sur les risques, non expirées le 21 août 1874....42,000 00
Total....$201,108 8
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année....60,125 41
$141,082 61
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie....$64,817 28
Sur les risques de mer....17,855 21
Sur les risques de rivières....18,331 71—100,844
$119,220 [illegible]
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent....$6,563
Réassurances....15,622 6
Dépenses, taxe, licence, intérêt....5,448 33
Réservé pour pertes non réglées....30,000 00—42,641
Bénéfice net....$61,597 37
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse....$58,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis....264,047
Primes en voie de recouvrement....421
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc....2,250
Propriété foncière....4,557
Billets d'actions (stock notes)....222,226 5
$552,266 17

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 23 septembre 1875.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé....10 pour cent.
Dividende sur le susdit....5 "
Dividende primes remboursées....15 "
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Brase, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak[e], J. D. Hill,
L. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, B. J. Mullen,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:
Sur risques de feu....$114,062 31
Sur risques de mer....59,331 57
Sur risques de rivières....29,506 03
Total des primes....$203,000 53
Moins primes rendues....2,154 77
Primes acquises....$199,846
Déduit—Pertes par le feu....$46,106 68
Pertes sur mer....42,115 79
Pertes sur rivières....15,476 58
$102,998 05
Réassurances....$1,916 [illegible]
Réfactions (rebates)....3,252 07
Taxes....7,459 22
Loyer....2,750 00
Dépenses, et profits et pertes....28,616 13
$[illegible]
Réservé pour primes non-terminées....$17,820 [illegible]
La Compagnie possède l'ACTIF suivant [illegible]
Capital en Stock-notes....
Comptant....4,423 5
Comptes en voie de collection....13,280 2
Billets recevables....5
Prêts sur garanties....80,660 08
Prêts sur hypothèques....41,548 23
Stocks et Bons....5,270 20
Installations de bureaux et meubles....2,000 00
En mains d'agents aux Etats-Unis en Europe, etc....5,125 43
$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes....3,196
$294,320 58

Ce [illegible] correcte [illegible] des [illegible]vres de la Compagnie.
E. GA[illegible]UCHEAU, Vice-Président.
L. W. SAQUIE, S[illegible]rétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1876.
E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 31 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.
Primes d'incendies....$62,941
Primes de rivières....1,118 [illegible]
Total des primes....$63,515 18
En moins—primes non expirées....35,576 72
Montant net des primes....$17,989 [illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées....$ 228 33
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts....12,164 96 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées....$5,546 [illegible]
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $306,450....$151,227 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie....17,500 00
Prêt garanti par des actions....1,009 00
Actions appartenant à la compagnie....27,550 00
Bons des Etats-Unis....5,000 00
Effets à recevoir....3,124 [illegible]
Intérêts dus et intérêts surdûs, à 8 pour cent d'intérêt....19,250 [illegible]
Intérêt....19,442 44
Primes en voie de recouvrement....27,420 [illegible]
Effets à recevoir pour primes....388 [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier....12,419 [illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence....3,046 [illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement....84,451 [illegible]
$355,942
PASSIF.
Capital, 4,133 3-5 actions, de $100, assurées à $75 l'action....$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées....17,928 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé....17,998 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées....5,546 [illegible]
Salaires non payés....789 11
$355,942 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1876.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes....$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation....556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques....35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés....95,731 96
Dû par d'autres banques nationales....23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat....159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations....139,719 10
Dépenses courantes et taxes payées....25,563 65
Primes payées....65,5[illegible] 00
Echanges pour le Clearing-House....$121,51[illegible] 22
Billets d'autres banques nationales....36,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)....2,576 79
Espèces....77,379 17
Billets Legal Tender....466,223 00 — 706,696
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)....25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent)....4,000 00
Total....$2,996,545 96

PASSIF.
Capital payé....$500,000 0
Surplus....35,590 54
Autres profits non-partagés....87,474
Billets de banque nationale, non rachetés....500,000 00
Dividendes non payés....6,831 15
Dépôts individuels sujets à des chèques....$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts....7,000 00
Chèques certifiés....12,850 56
Chèques du caissier, non payés....100 00
1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales....79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat....91,6[illegible] 65
Total....$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14m jour de juillet 1875.
THEO GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120....RUE DE LA COMMUNE....120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 187[illegible]
Feu....$60,583 60
Mer....13,839 20
Rivières....58,151 3 13
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874....15,745 08
149
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875....17,200 00
Montant net des primes....
Perte par le feu $9,619
Pertes sur les rivières....28,541 $43,161 13
Réfaction (rebate)....25,334 22
Réassurances....5,899 08
Primes remboursées....1,325 10
Taxes....14,211 50
Casuel....3,170 42
Loyers....6,588 33
Dépenses....15,408 43
$117,898 23
Moins Intérêts profits et pertes....20,192 18 — $97,70[illegible]
Bénéfice net....$34,[illegible]
ACTIF.
Effets à recevoir....$226,984 43
Mobilier....4,933 98
Actions du Harbor boat....850 00
Bons de la Ville....1,220 00
Actions de la banque de l'Etat....3,800 00
Comp. pour les recouvrements net....14,623 81
En caisse....96,100 00
$347,412 23

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.
Billets escomptés....$863,758 2
Prêts sur demande....68,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation....300,000
Primes sur les bonds ci-dessus....23,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation....13,500
Actions et bons divers....12,262
Dû par des banques et des banquiers éloignés....9,165 [illegible]
Mobilier et accessoires....
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main....112,000
Comptant en caisse ici....451,629 96
Do dans les banques de New-York....204,860 1 763,490 [illegible]
Total de l'actif....$1,930,441 97

PASSIF.
Capital payé....$300,000
Excédant du fonds....37,000
Billets émis....267,100
Dépôts....1,173,504 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés....64,1[illegible]
Profits bruts pendant les 6 derniers mois....67,865 [illegible]
Moins dépenses et taxes....19,505 57
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires....48,356 [illegible]
Total du passif....$1,930,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER,
Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS'
Insurance Company,
No 3 Rue Carondelet....3
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:
PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie....$360,073 53
Sur risques de rivières....231,229 76
Sur risques de mer....44,116 41—$635,419 [illegible]
En moins—Primes non expirées le 30 avril 1875....$89,742 00
Primes remboursées....9,925 50—99,667
Montant net des primes....$535,7[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie....$194,367 30
Sur risques de rivières....126,482 58
Sur risques de mer....8,320 65—$269,170 [illegible]
Réassurances....14,369 6[illegible]
Réfactions (rebate)....16,497 51
Taxes d'Etat et de Ville....22,613 46
Dépenses brutes, bureau local et agences....62,899 31
Profits et pertes....16,061 40—$390,582
Balance, [illegible] intérêts, escomptes et épargnes reçus....$145,159
[illegible]....105,054
$250,224
[illegible] dernier intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû....110,000
Bénéfice net....140,224 64
[illegible] réserves pour diminution de valeur des placements....22,094 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4....$117,130
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse....$294,482 15
Comptes en voie de recouvrement....60,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons....522,922 04
Effets à recevoir à courte échéance....38,011 [illegible]
Actions de banques et autres actions....218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville....79,549 65
Bons de la ville et autres bons....110,651 6[illegible]
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana....5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association....5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs....2,000 00
Propriétés foncières....60,135 00
PASSIF.
Capital....$1,390,000 00
Réserves pour risques non expirés....89,742 [illegible]
Dividendes non payés (y compris les dividendes d'intérêt dû de prime du 30 avril 1875....177,555 22
Capital (surplus)....115,6[illegible] 65—1,466,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 2[illegible] mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875 sur le capital payé de la Compagnie (1,000,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires ($471,789 sur le montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et sur les primes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Sec.

DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Britton,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S. Prestidge,
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Samuel Friedlander, Joseph McCoy,
A. A. Yates, E. K. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
B. F. Eshleman.

RAPPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes....$1,169,4[illegible] 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation....550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques....35,021 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve....111,145 12
Dû par d'autres banques nationales....21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat....79,07[illegible] 95
Propriétés foncières, mobilier et installations....146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées....19,641
Primes payées....60,000
Echanges pour le Clearing House....$162,422 29
Billets d'autres banques nationales....3,159 00
Petite monnaie, y compris les nickels....1,800 0[illegible]
Espèces....32,222 32
Billets Legal Tender....153,4[illegible] 00—352,2[illegible] 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation....25,000 00
Total....$2,571,75[illegible] 0[illegible]

PASSIF.
Capital payé....$500,000 00
Surplus....20,000 00
D'autres profits non partagés....35,590 82
Billets de banque nationale non rachetés....500,000 00
Dividendes non payés....9,559 7[illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques....$962,702 56
Certificats de dépôts sujets à demande....2,000 60
Chèques certifiés....32,013 01
Chèques du caissier non payés....100 00
996,815 57
Dû à d'autres banques nationales....59,435 22
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat....81,430 47
Total....$2,571,75[illegible] 0[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Moi CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER, } Directeurs.
13oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 3 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:
Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....$1,791 70
Intérêts du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875....$5,499 [illegible]
Escompte de billets payés avant l'échéance....247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière....1,281 [illegible]
$7,024 14
Bénéfice net....112 94
$7,137 08 $7,137 08
L'actif de la Société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur....$44,90[illegible] 7[illegible]
Propriétés foncières....9,4[illegible]
Comptant: A la Banque nationale de l'Etat....1,661 41
Currency des Etats-Unis....141 26 1,810 67
Effets à recevoir....7,160 1[illegible]
Divers débiteurs....590 77
Installations....1,000 00
Intérêt courant....255 28
[illegible]105,172
Actions payées en plein....79,150 00
Actions payées en partie....3,792 85
Scrip....6,330 00
Dividende No 1 non réclamé....127 2[illegible]
Effets à payer....800 00
Divers créanciers....402 70
Surplus de l'actif....15,470 22 105,172

Nous soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULEY, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre 1875.
G. LEGARDEUR, Jr.
22 oct—1m